



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité soumet le projet de budget 2023 à votre approbation et vous prie de prendre connaissance du plan des investissements pour l'année 2023.

## **A. Budget 2023**

En septembre 2022, la Commune s'est équipée d'un nouveau système informatique (Urbanus). Ce dernier nous permet d'ajouter les commentaires directement sous le compte concerné au budget. Par conséquent, **seuls les commentaires généraux figurent ci-dessous.**

### **Résumé**

Le budget 2023 annonce un excédent de charges de **Fr. 24'735.80** (2022 : **Fr. 68'484.00** - 2021 : **Fr. 46'984.00**)

Nous effectuons des amortissements obligatoires du patrimoine administratif pour un montant de **Fr. 85'590.00** et du patrimoine financier pour un montant de **Fr. 69'030.00**.

Nous prévoyons de prélever **CHF 35'000.00** au fond de réserve 1100.480.0 pour la migration du nouveau système informatique et attribuons **CHF 10'000.00** au fond de réserve 8300.380.0 pour amortir la majoration potentielle du prix du gaz.

## **1. Administration générale**

### **11 Administration**

#### **Compte 1100.301.0 (salaires) et 1100.303.0 (assurances sociales)**

Indication de la charge salariale liée à l'administration uniquement afin de supprimer les imputations internes pour plus de clarté. Toutes les répartitions, y compris pour l'employé communal, sont détaillées dans le document « salaires 2023 ».

De plus, nous ne budgétisons plus les interventions ponctuelles et non prévisibles de la voirie, sachant que cela peut grandement varier d'une année à l'autre. La classification sera donc faite au bouclage des comptes, sur la base des heures effectives.

## **2. Finances**

### **21 Impôts**

#### **Compte 21.400.0 et suivants**

Par sécurité, nous avons porté au budget 2023, le montant des impôts de 2021.

## 221 Péréquation intercommunale

L'alimentation à la péréquation est facturée pour un montant de **Fr. 248'946.00 (2210.352.00)** et correspond à **Fr. 3'676.00** près à notre estimation (**2210.352.01**). Cette estimation se base sur la planification de notre rendement d'impôt ainsi que sa structure.

Toujours selon notre estimation, les retours liés à la couche population et solidarité devraient être de **Fr. 4'999.00 (2210.452.01)** alors que ceux liés aux dépenses thématiques (routes et forêts) devraient avoisiner **Fr. 1'287.00 (2210.452.11)**.

## 3. Domaines et bâtiments

### Augmentation des prix de l'énergie

35xx.312.0 : Majoration de 50% sur le prix de l'électricité (selon la Romande Energie)

35xx.312.1 : Majoration de 20% sur le prix du gaz (selon Vo Energies)

## 4. Travaux

### 45 Déchets ménagers et déchetterie

#### Comptes 4500.434.1 et 4500.434.2

Comme mentionné dans le préavis du dernier budget, nous pouvons remarquer que ce compte, qui devrait être auto-financé, est loin de l'équilibre. La Municipalité a pour objectif de revoir le règlement des déchets en 2023, pour une entrée en vigueur dès 2024. Ce nouveau règlement sera tarifé de manière à équilibrer ce groupe.

### 46 Réseau d'égouts, d'épuration, eaux claires

#### Compte 4600.352.0 et 4600.434.0

Comme mentionné dans le préavis du dernier budget, il est à constater que ce chapitre, qui devrait être auto-financé, est loin de l'équilibre. Comme pour les déchets, la Municipalité a pour objectif de revoir le règlement. Son élaboration et son application se feront dès que possible.

## 7. Sécurité sociale

### 72 Prévoyance sociale cantonale

#### Comptes 721.352.0 et 721.352.1

Le compte 721.352.0 présente la facture d'acompte reçue du Canton tandis que le compte 721.352.1 comptabilise la différence selon notre estimation. Pour le budget 2023, nous nous attendons à payer CHF 38'294.00 en trop par rapport aux acomptes facturés par le Canton.

## 8. Services industriels

### 810 Service des eaux

Comme pour les chapitres des déchets et réseau d'égouts, nous pouvons remarquer que ce compte est loin de l'équilibre. Comme pour les déchets, la Municipalité a pour objectif de revoir le règlement dès que possible.

---

## **B. Budget des investissements**

Les investissements ci-dessous feront l'objet de préavis séparés au Conseil Général :

- Chemin piétonnier « La Bretenause »
- Rénovation de Champbaillard

## **C. Demande de la Municipalité**

La Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

**Le Conseil Général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, conformément à l'art. 4, chiffre 2 de la Loi sur les communes, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :**

**Article 1 :**

D'accepter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2023.

**Article 2 :**

De prendre acte du budget d'investissements pour l'exercice 2023.

Romainmôtier, le 15 novembre 2022

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

*(Signé)*

M. Benoit

La Secrétaire

*(Signé)*

M. Pugin